

**OFFICE DE TOURISME ET DU THERMALISME DE DECAZEVILLE  
COMMUNAUTE – EPIC  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Séance du 09 Décembre 2019**

Le Lundi 09 Décembre 2019 à 20 h 30, le Comité de Direction de L'OFFICE DE TOURISME ET DU THERMALISME de Decazeville Communauté – EPIC - s'est réuni à l'Annexe Technique de la Communauté de Communes DECAZEVILLE COMMUNAUTE Faubourg Desseilligny à DECAZEVILLE, sous la Présidence de Monsieur Michel RAFFI, président.

Membres du Comité de Direction en exercice :	25
Membres du Comité de Direction présents et votants :	13
Membres du Comité de Direction suppléés :	01
Membres du Comité de Direction représentés (pouvoirs) :	02
Date de convocation :	03/12/2019

**Etaients présents :**

-**Collège des élus communautaires** : M. Michel RAFFI, M. Michel CANNAC, M. Francis MAZARS, Mme Evelyne CALMETTE, Mme Josiane LAGARRIGUE-CASTES, Mr Jean ROMIGUIERE, M. Jean-Michel REYNES, M. Francis CAYRON.

- **Collège des représentants et professionnels du Tourisme - titulaires** : M. Nicolas JACQUEMIN, M. André ROMIGUIERE, M. Christian ROQUES, M. Jean-Pierre VAUR.

- **Collège des représentants et professionnels du Tourisme - suppléants sans voix délibérative sauf en cas d'absence des membres titulaires qu'ils remplacent** : M. Marc PORTE, M. Michel DURAND.

**Pouvoirs** : M. Alain ALONSO a donné son pouvoir à Mme Evelyne CALMETTE / M. Christian ROCHE a donné pouvoir à M. Michel RAFFI.

Le quorum étant atteint, le Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire -Epic- peut donc délibérer valablement.

**PERSONNEL : CDD POUR LA PREPARATION DE TERRA OLT POUR LA SAISON 2020**

Concernant le fonctionnement des équipements touristiques exploités et gérés par l'Office de Tourisme et du Thermalisme Communautaire et notamment l'espace scénographique Terra Olt, il convient de prévoir un Contrat à Durée Déterminée supplémentaire à Nadine PUECH :

- de 8 h / semaine (lundi) du 06/01/2020 au 01/03/2020 pour tenir compte d'un CDD auprès d'un autre employeur (respect des obligations réglementaires en matière de cumul d'emplois)
- de 35 h / semaine du 02/03/2020 au 17/04/2020

à l'échelon 1.1 indice 1360 pour aider à la préparation et à l'aménagement des nouveaux espaces avant l'ouverture. Ce contrat relève de la Convention Collective n°3175 des Organismes de Tourisme.

Le Comité de direction à l'unanimité des membres présents et représentés, et après en avoir délibéré, valide le Contrat à Durée Déterminée supplémentaire à Nadine PUECH aux conditions énumérées ci-dessus.

Ainsi délibéré à DECAZEVILLE, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents ;

Pour extrait conforme,  
Publiée le 13 Décembre 2019

le Président  
Michel RAFFI

**OFFICE DE TOURISME ET DU THERMALISME  
DE DECAZEVILLE COMMUNAUTE  
EPIC**

L'Envol - Place Jean Jaurès  
12110 CRANSAC-LES-THERMES  
Tél bureau de Cransac : 05 65 63 06 80  
Tél bureau de Decazeville : 05 65 43 18 36  
Tél bureau de Flagnac : 05 65 63 27 96

Délais et voies de recours : conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Toulouse territorialement compétent, situé 68, rue Raymond IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal peut être saisi par courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>

Un recours gracieux peut également être exercé contre cet acte auprès de l'auteur de l'acte. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. Toutefois, le silence gardé pendant deux mois sur une réclamation vaut décision implicite de rejet.